

COURTIER MARITIME

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Toute personne physique ou morale, intermédiaire indépendante qui à la demande d'un armateur, d'un chargeur ou de tout autre opérateur maritime, prête des services maritimes aux auxiliaires. Il joue également le rôle d'interprète de navire. C'est une sorte de «notaire maritime ».

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**